

Arrêté portant composition de la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA compétente à l'égard des enseignants

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu les dispositions du Code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à la transformation de l'ISAE-ENSMA en EPSCP ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA approuvés en date du 18 janvier 2017 ;
- Vu les délibérations n°CA-2022/03-08 du Conseil d'administration du 12 mars 2022 et n°CA-2023/12-06 du Conseil d'administration du 16 décembre 2023 portant désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Composition

La section disciplinaire du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA compétente à l'égard des enseignants est composée comme suit :

Collège 1° - Professeurs des Universités ou personnels assimilés :

Monsieur BELLENOUE Marc
Madame GARDIN Catherine
Monsieur HADJ ALI Allel
Madame NADOT Carole

Collège 2° - Maîtres de Conférences ou personnels assimilés :

Monsieur BAUER Henri
Monsieur NAIT-ALI Azdine
Madame PELOSIN Véronique
Madame SMERDOVA Olga

Collège 3° - Autres personnels d'enseignement :

Monsieur BOURDON François
Madame ELLIOTT Margaret

ARTICLE 2 : Présidence et vice-présidence

Le Président de la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA compétente à l'égard des enseignants est Monsieur Marc BELLENOUE. La Présidente suppléante de la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA compétente à l'égard des enseignants est Madame Catherine GARDIN.

ARTICLE 3 : Publicité et exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 15 janvier 2024,

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA


Majdi KHOUDEIR